

Centre Départemental
de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
Une équipe de 12 agents
au service de

4 642 agents publics

603 collectivités affiliées au CDG

au 31 décembre 2021



Centre de Gestion du Jura

Cité administrative le Jouef - 3 rue Victor Bérard - 39300 Champagnole

Tél. 03 84 53 06 39

www.cdgjura.fr

contact@cdgjura.fr

Rapport d'activité **de l'année** **2021**





Les collectivités affiliées

Toutes les collectivités et leurs établissements publics sont affiliés au Centre de Gestion du Jura à l'exception des communes de Dole, de Lons-le-Saunier, et du Conseil départemental.

La désaffiliation, au 1^{er} janvier 2023 de la Communauté d'agglomération du Grand Dole a été actée.
La Ville et le CCAS de Dole entreront dans le périmètre du CDG.

494 communes

84 syndicats (SIVU, SIVOS, SIE, SIDECA, SICTOM ...)

12 communautés de communes

6 CCAS et CIAS

4 autres collectivités (PETR, Grand Dole Habitat, EPCC, CDG)

2 communautés d'agglomération

1 SDIS (affilié volontaire)





Les trois fonctions publiques, État, Territoriale & Hospitalière, représentent 5,3 millions d'équivalents temps plein. La Fonction Publique Territoriale emploie, quant à elle, 1,960 million d'agents en équivalent temps plein.

Les statistiques de l'INSEE portant sur l'année 2020 dans la FPT soulignent :

- un léger repli de l'emploi (-0,4 %) ;
- une baisse du nombre de fonctionnaires (-0,9 %) en raison notamment d'annulations et de reports de concours pendant la première période de la crise sanitaire ;
- une hausse du nombre de contractuels qui s'atténue un peu (+ 3 % après + 4,2 % en 2019) ;
- $\frac{3}{4}$ des agents de la fonction publique territoriale sont en catégorie C ;
- l'âge moyen toutes fonctions publiques confondues est de 43 ans et 7 mois ; les fonctionnaires étant plus âgés, 46 ans, que les contractuels, 38 ans.





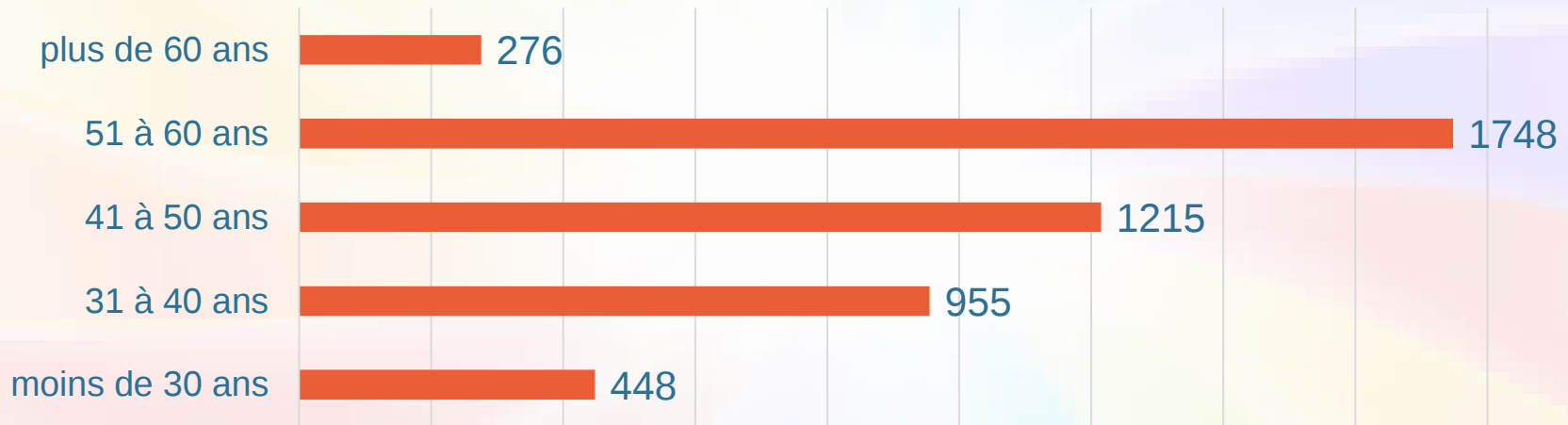
Le personnel au service des collectivités affiliées au CDG Jura

4 642 agents

3 160 femmes soit 68 %

1 482 hommes soit 32 %

Répartition par tranches d'âges



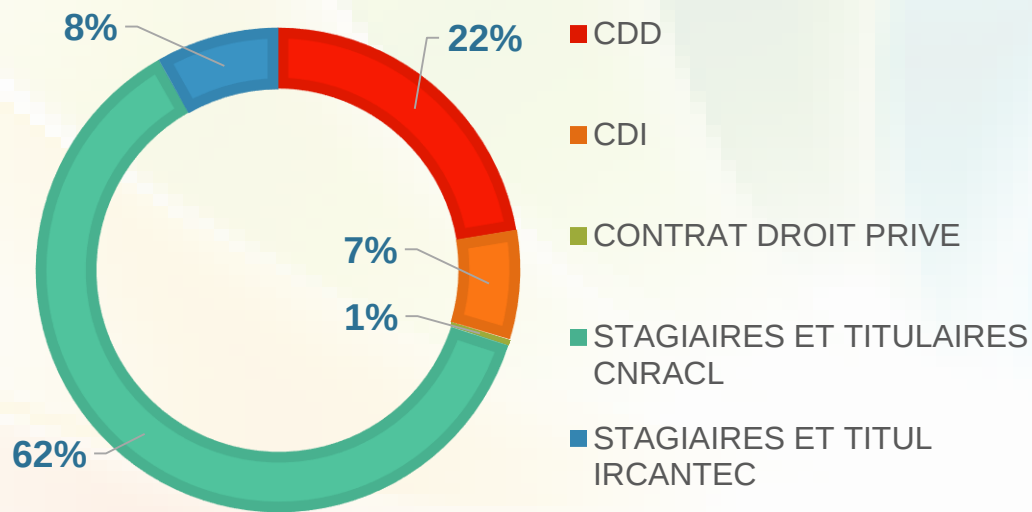
Précisions : Les chiffres ci-dessus correspondent aux effectifs au 31/12/2021. Pour les élections professionnelles, les effectifs sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2022 c'est-à-dire avec ceux de la Ville et du CCAS de Dole et sans ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.



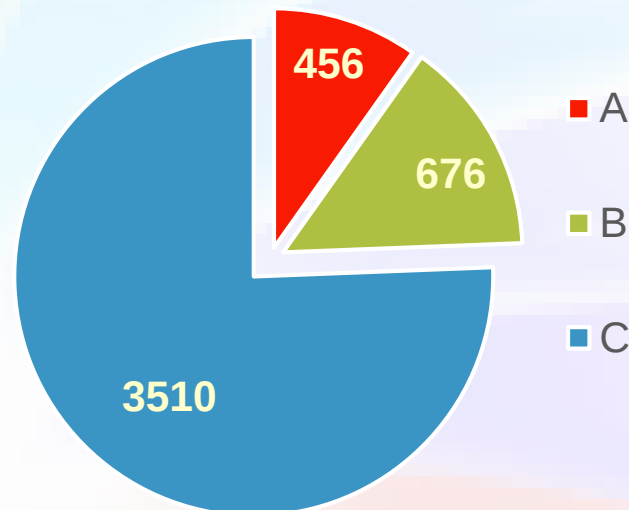


Le personnel au service des collectivités affiliées au CDG Jura

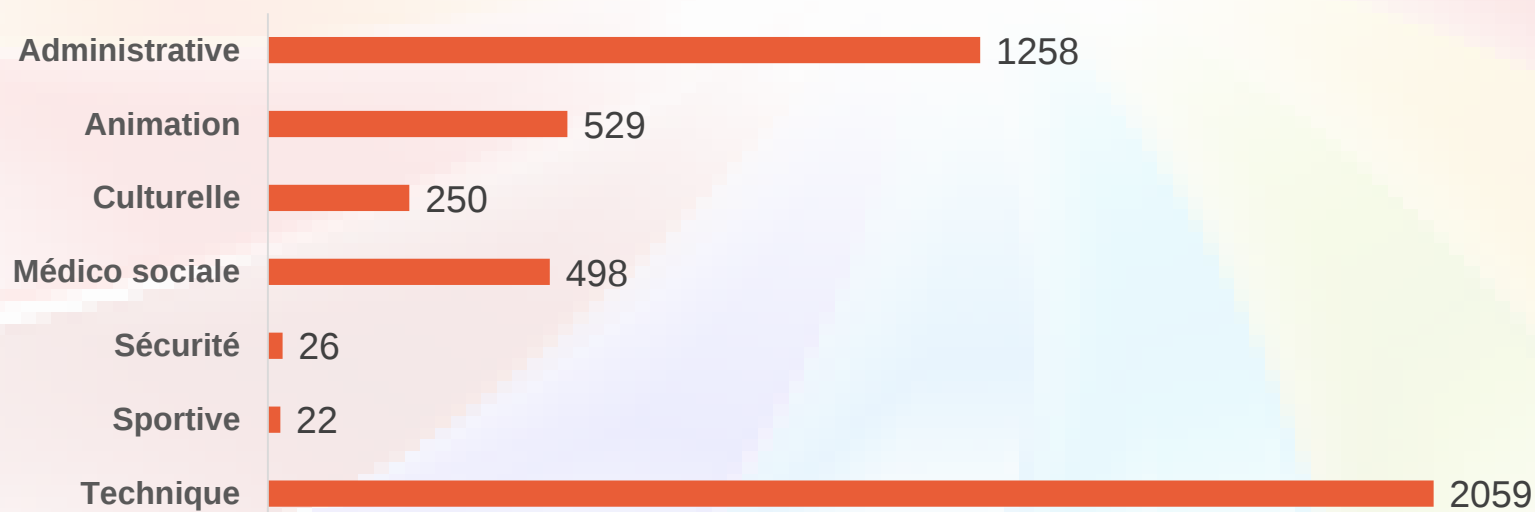
Répartition par statuts



Répartition par catégories



Répartition par filières



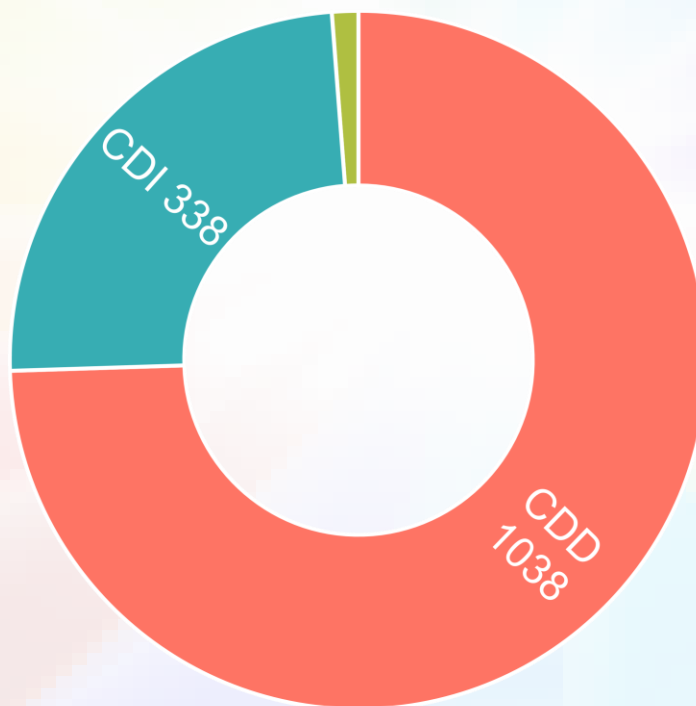


Le personnel au service des collectivités affiliées au CDG Jura

Les agents contractuels constituent 30 % des effectifs en 2021 (contre 27 % en 2020)

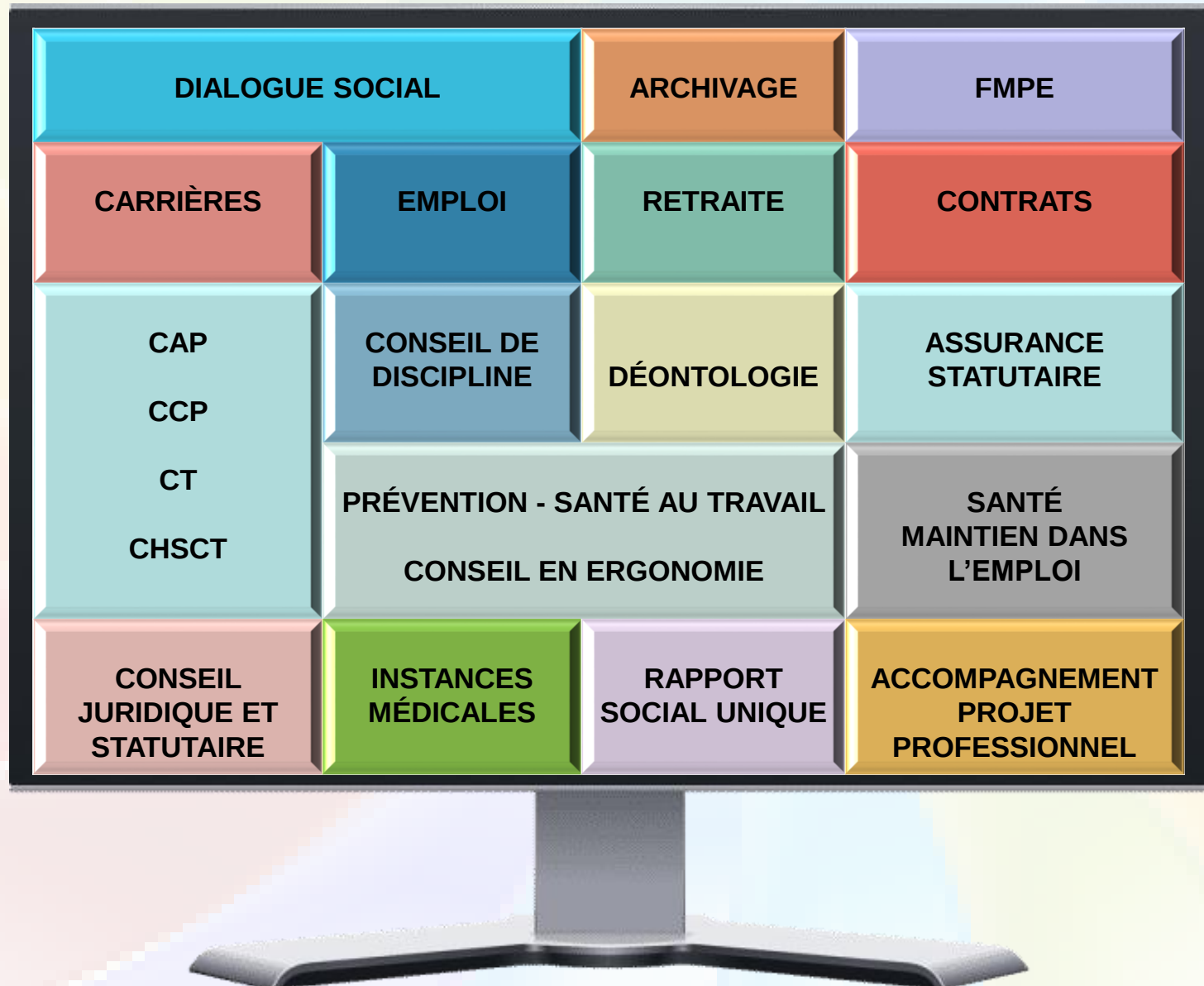
Répartition par type de contrats

■ CDD ■ CDI ■ Droit privé





L'activité du CDG : les missions





L'activité du CDG : Le conseil d'administration

Titulaires	Suppléants
Clément PERNOT Président	Christian BUCHOT – Président CC Porte du Jura
Frank STEYAERT Vice-Président - Maire de Thoiria	Hélène MOREL-BAILLY Maire de Clairvaux les Lacs
Françoise VESPA Vice-Présidente - Présidente CC La Grandvallière	Philippe PROST – Président CC Terre d'Emeraude
Gérard FERNOUX-COUTENET Vice-Président - Maire Rochefort/Nenon	Francis LESEUR Maire de Lamoura
Christiane MAUGAIN Maire de Perrigny	Chantal MARTIN Maire de Ardon
Véronique LAMBERT Adjointe - Poligny	Eve CAMBRAY Conseillère munic. – Bourg de Sirod
Gérard DUCHENE conseiller municipal – Saint-Claude	Alain BERNARD Adjoint - Saint-Claude
Alain CHOULOT Adjoint – Saint-Lothain	Joël ROUGET Adjoint – Equevillon
Geneviève MOREAU Maire de Foncine-le Haut	Sandra HÄHLEN – Maire de Mouchard
Aline CALLEGHER Adjointe - Tavaux	Rémi HUGON – Maire de Montigny sur l'Ain
Jacqueline LAROCHE Vice-Présidente - Adjointe Hauts de Bienne	Christian CAMELIN –Conseiller municipal Hauts de Bienne
Zora QOCHIH Adjointe – Chilly le Vignoble	Yvan AUGER – Maire de Nanchez
Régis CHOPIN – Maire de Orchamps	Annie JOBELIN – Maire de Chemin
Christian NOIR – Adjoint - Hauteroche	Etienne CORDIER – Maire de Petit Noir
Sandrine GAUTHIER-PACOUD Maire de Mesnois	Florence GROS-FUAND Maire de Poids de Fiole
Raphaël PERRIN – Président CC Haut-Jura Saint-Claude	David DUSSOUILLEZ – Vice Président communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
Dominique CHAUVIN – Maire de Nozeroy	Philippe PASSOT – Maire de Lavans-les-Saint-Claude
Arielle BAILLY – Adjointe - Champagnole	Daniel FLAMENT – Maire de Morbier
Valérie DEPIERRE Maire de Arbois	Patrice MAIRE Maire de Montrond
Maurice HOFFMANN Maire de Villers Robert	Axelle LEREU LAVRY Maire de Gendrey





L'activité du CDG : les délibérations et le budget

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2021, il a adopté :

- La mise en place du télétravail,
- La création d'un poste de secrétaire de mairie itinérant(e),
- Le renouvellement des conventions avec le CNFPT et l'Inter Région,
- Un partenariat avec le CDG21 pour la mission référent déontologue,
- La tarification du service Santé Sécurité au Travail,
- La vente d'une partie des locaux de l'établissement (169 m²).



Le budget de l'établissement

♦ Les postes de dépenses de fonctionnement :

Masse salariale CDG : 554 398 € Masse salariale FMPE : 158 821€

Masse salariale MAD : 22 795 €

Charges à caractère général : 216 000 €

♦ Les recettes totales :

Cotisations : 849 258 €

Contributions FMPE : 95750 €

MAD, missions payantes, conventions CNRACL, Inter Région : 238 295 €

♦ **L'investissement :** Dépenses 2021 : 73 207 € Recettes 2021 : 328 239 €





L'activité du CDG : les mouvements de personnel

- ✚ Livia FERRAZZI a pris ses fonctions de responsable carrières et retraites début 2021.
- ✚ Sandrine PETIT, infirmière en santé au travail a obtenu un DU de conseiller en ergonomie ; elle poursuit sa formation en prévention des risques et mission d'inspection.
- ✚ Véronique CAISSE est chargée, depuis février 2021, du secrétariat des instances médicales.
- ✚ Un agent a été recruté sous contrat pendant 4 mois pour numériser et indexer les plus de 4 000 dossiers des agents gérés par le CDG.



Le pôle carrières a été réorganisé à l'automne en confiant à chacun des trois agents un portefeuille de collectivités. L'équipe œuvre au quotidien pour répondre aux questions relatives au parcours individuel des agents fonctionnaires et contractuels : choix du type de contrat, période de stage, nomination, entretien professionnel, avancement d'échelon, calcul de reprise d'ancienneté, avancement de grade...





L'activité du CDG en 2021

Pandémie de Covid-19 suite... de nombreuses sollicitations encore au cours de 2021 imposant l'analyse et la diffusion d'informations fréquentes sur : les autorisations spéciales d'absence, la protection des personnes vulnérables, la gestion des congés annuels et RTT durant la crise sanitaire, le versement de la prime exceptionnelle...

Poursuite de la publication de décrets d'application de la loi de Transformation de la Fonction Publique avec notamment la prime de précarité, le Rapport Social Unique annuel, la création des Comités Sociaux Territoriaux et des formations spécialisées en santé sécurité et conditions de travail...

Deux ordonnances de février 2021 concernent respectivement la négociation et les accords collectifs et la protection sociale complémentaire,

Une loi et un décret régissent désormais la médiation préalable obligatoire et le référent laïcité.

Le Code de la Fonction Publique est créé par une ordonnance du 24 novembre 2021 pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars 2022.

Puis en décembre une « avalanche » de décrets a généré un fort pic d'activité : revalorisation des échelles de rémunération de la catégorie C avec bonification d'ancienneté, une refonte d'une partie de la filière médico-sociale et le versement de la prime inflation.





L'activité du CDG : tarification des missions

Les taux de cotisation sont inchangés :

0,80 % pour la cotisation obligatoire et 0,15 % pour la cotisation additionnelle

Missions	Collectivité affiliée		Collectivité non affiliée		Région
	½ journée	journée	½ journée	journée	sous traitance Cdg25
Archivage	160 €	320 €	160 €	320 €	-
Prévention DUERP petites collectivités	Frais de déplacement et de repas		-	-	-
Prévention (mise à jour DUERP) Conseil en ergonomie, Inspection	250 €	500 €		-	-
Comité médical			100 €		81 €
Commission de réforme			175 €		78 €
Mise à disposition d'agent	10 % des salaires et charges patronales versés à l'agent mis à disposition.				





L'activité du CDG : l'expertise statutaire et juridique

Le Centre de gestion dispense des conseils et apporte son expertise sur les questions relatives à l'application du statut et plus globalement à la gestion des ressources humaines. Il propose ainsi un accompagnement permettant de partager une analyse personnalisée de la situation et une assistance à la prise de décision dans le respect de la réglementation et de la jurisprudence.

En 2021 les questions ont porté plus particulièrement sur les positions administratives des agents pendant la crise sanitaire, mais aussi, sur le régime indemnitaire, le cumul d'activité, la disponibilité, le nouveau dispositif de rupture conventionnelle ... Un accompagnement sur le licenciement et le calcul de l'allocation chômage et l'aide au retour à l'emploi sont également de plus en plus recherchés.

Une lettre d'information sur l'actualité législative et réglementaire et la jurisprudence est diffusée régulièrement sur simple abonnement depuis la page d'accueil du site www.cdgjura.fr





Leur secrétariat est assuré par le CDG, il s'agit des Commissions Administratives Paritaires (CAP), des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) et des Conseils de Discipline.

- **Les compétences des CAP** ont été allégées par la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. A compter du 1^{er} janvier 2021, ne leur sont soumises que les décisions individuelles défavorables aux agents.

Par conséquent, 9 saisines ont été traitées en 2021 contre 157 en 2020 et 657 en 2019 :

- 5 concernaient des prorogations de stage,
- 2 des refus de titularisation,
- 1 licenciement pour inaptitude physique
- 1 licenciement pour suppression de poste.

NB : Les CAP peuvent être saisies par les agents après réponse au recours gracieux formulé auprès de leur autorité territoriale.

- **La Commission Consultative Paritaire** s'est réunie une fois pour un dossier relatif à une inaptitude physique.
- **Le conseil de discipline** a été réuni trois fois en 2021.





L'activité du CDG : le CT - CHST

↳ Le Comité Technique est consulté par les structures affiliées au CDG employant moins de 50 agents, sur des questions relatives à l'organisation collective des services.

↳ Le CDG assure le contrôle des saisines, l'animation des réunions, la transmission des avis aux collectivités et un accompagnement dans l'exécution des avis rendus dans le cadre de sa mission d'accompagnement statutaire.

↳ ↳ ↳ ↳ Les Lignes directrices de gestion (LDG) ont été le fait marquant de 2021. Elles visent, d'une part, à fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et d'autre part à déterminer la stratégie de pilotage des RH sur plusieurs années.

Toutes les collectivités doivent élaborer leurs LDG. Les décisions individuelles relatives à la mobilité ou à l'avancement des agents doivent viser les LDG.

Le CT/CHSCT s'est réuni à 6 reprises en 2021.

Objet des saisines	2020	2021
Suppression - création de poste	30	34
Réorganisation - concession	0	9
Temps partiel sur autorisation	1	2
Règlement (intérieur, formation)	0	3
RIFSEEP	20	79
Régime indemnitaire autre	0	16
Ratios promus-promouvables	0	34
Astreintes-permanences	0	5
Entretiens professionnels	0	4
Action sociale	2	11
Compte Epargne Temps	2	10
Accueil d'un apprenti	0	11
Rupture conventionnelle	1	0
Mise en place des ASA	0	5
Compte Personnel de Formation	0	5
Mise en place du télétravail	0	4
Durée du temps de travail	0	7
Lignes directrices de gestion	0	222





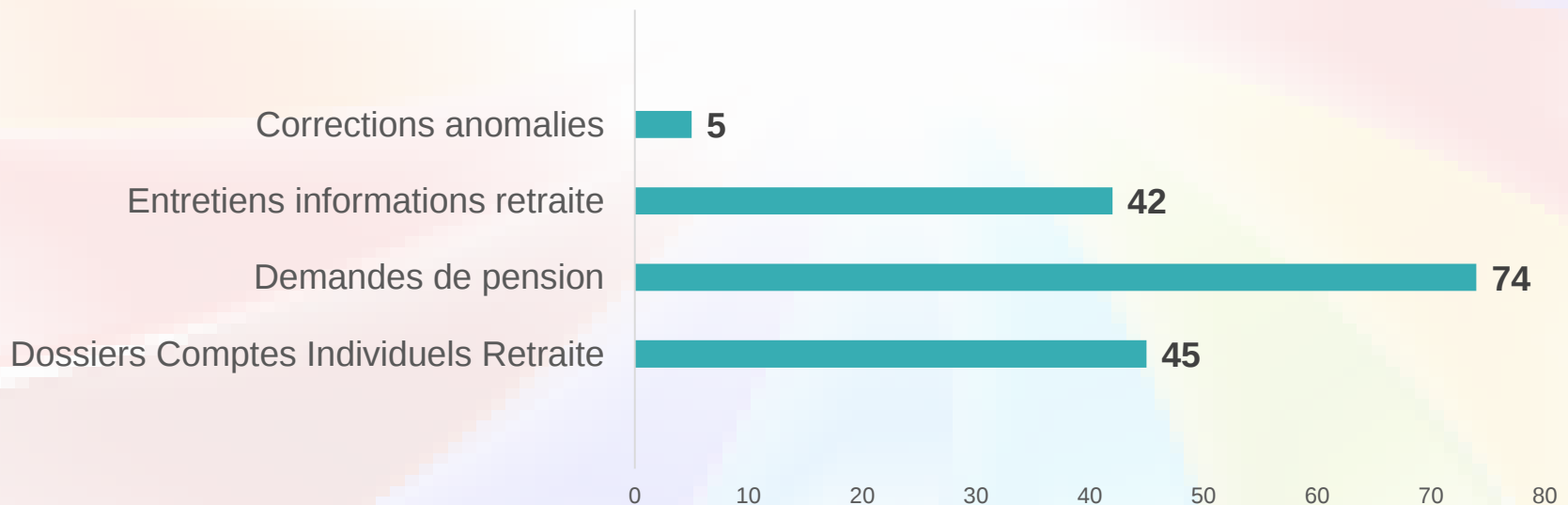
L'activité du CDG : la mission retraite

Sur le territoire jurassien, tout comme au niveau national, le nombre de départs en retraite est en augmentation constante depuis 2012. L'âge moyen des cotisants à la CNRACL, de 47 ans et 9 mois laisse augurer de départs massifs à la retraite dans la prochaine décennie.

Le CDG39 est partenaire de la caisse de retraite pour les fonds CNRACL, RAFP et INCANTEC.

Il intervient auprès des collectivités dans toutes les étapes de l'instruction des dossiers de retraite de leurs agents. Il accompagne également les agents qui le souhaitent dans leurs démarches.

En 2021, 166 dossiers ont été traités.





Types d'opération par nature de collectivité

	Communes	CCAS	CA	CC
déclaration création d'emploi	169	11	67	129
déclaration vacance d'emploi	404	37	94	208
offres d'emploi	292	31	58	193

Top cinq des métiers qui recrutent

- ❶ animateur enfance et jeunesse
- ❷ secrétaire de mairie
- ❸ chargé de propreté des locaux
- ❹ agent polyvalent en milieu rural
- ❺ assistant d'éducation petite enfance



43,8 % des offres publiées en 2021 concernaient des emplois à temps non complet

76,5 % des offres publiées en 2021 concernaient des postes de catégorie C

Le portail www.emploi-territorial.fr est l'accès unique pour déposer les offres d'emploi.

Il accueille également les CV des personnes en recherche de poste sur le Jura.





L'activité du CDG : Emploi territorial (2/2)

Dispositif de formation au métier de secrétaire de mairie en communes rurales

La formation est financée par le Conseil Régional, Pôle Emploi et organisée par le CDG et le CNFPT. En 2021, 13 stagiaires ont suivi 200 h de formation théorique et réalisé 200 h de stage pratique en communes. A l'issue de la formation, 70 % des stagiaires ont retrouvé un emploi.

Service de remplacement temporaire

Près de 30 demandes de remplacements temporaires ont été enregistrées par le service emploi territorial afin d'apporter aux collectivités, dans la mesure du possible, l'assistance de secrétaires en poste acceptant d'effectuer des heures complémentaires ou de personnes ayant suivi la formation au métier de secrétaire de mairie. Le recrutement d'une secrétaire de mairie itinérante a été lancé.

Service de mise à disposition

Le CDG prend en charge le volet administratif des agents mis à disposition, contre 10 % de frais de gestion pour couvrir la médecine professionnelle, l'assurance statutaire et les accessoires de charges.



L'activité du CDG : Les agents FMPE

Le CDG a pour mission de faire réemployer les Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emplois (FMPE) dont l'emploi a été supprimé, en leur confiant des missions correspondant à leur grade et en proposant leur candidature aux collectivités qui déclarent une vacance ou une création de poste.

Au 1^{er} janvier 2021, le CDG a pris en charge 6 FMPE à la suite de la fusion de l'OPH de Saint-Claude et de l'OPH du Jura ; au 31 décembre 2021, nous avons encore 5 agents FMPE : quatre transférés des OPH et un transféré du SIVVL.

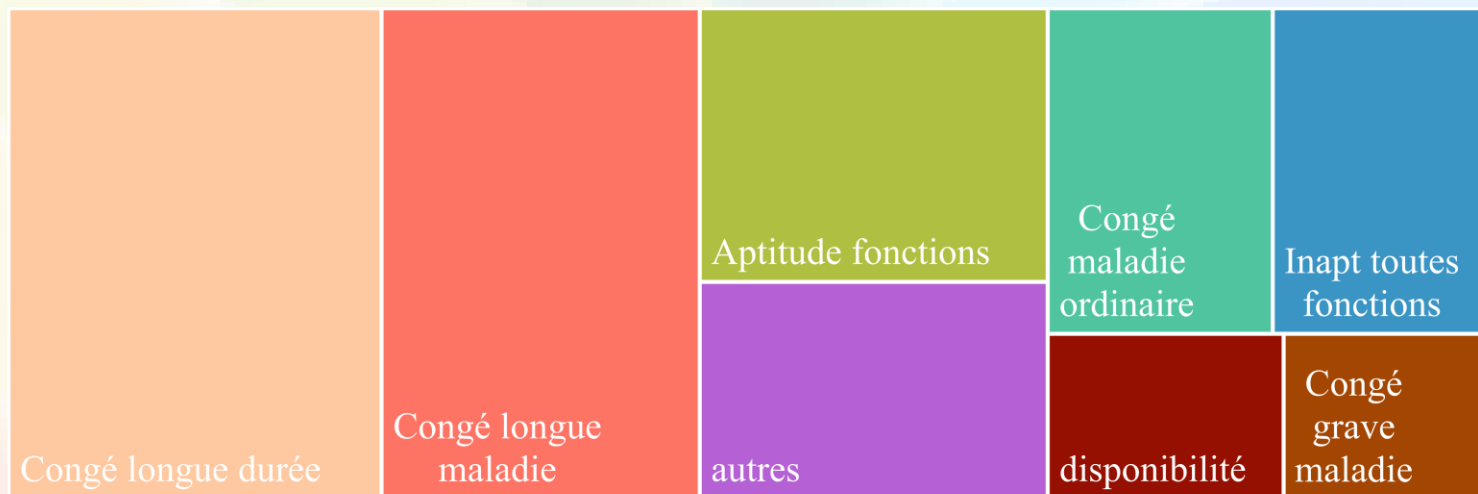




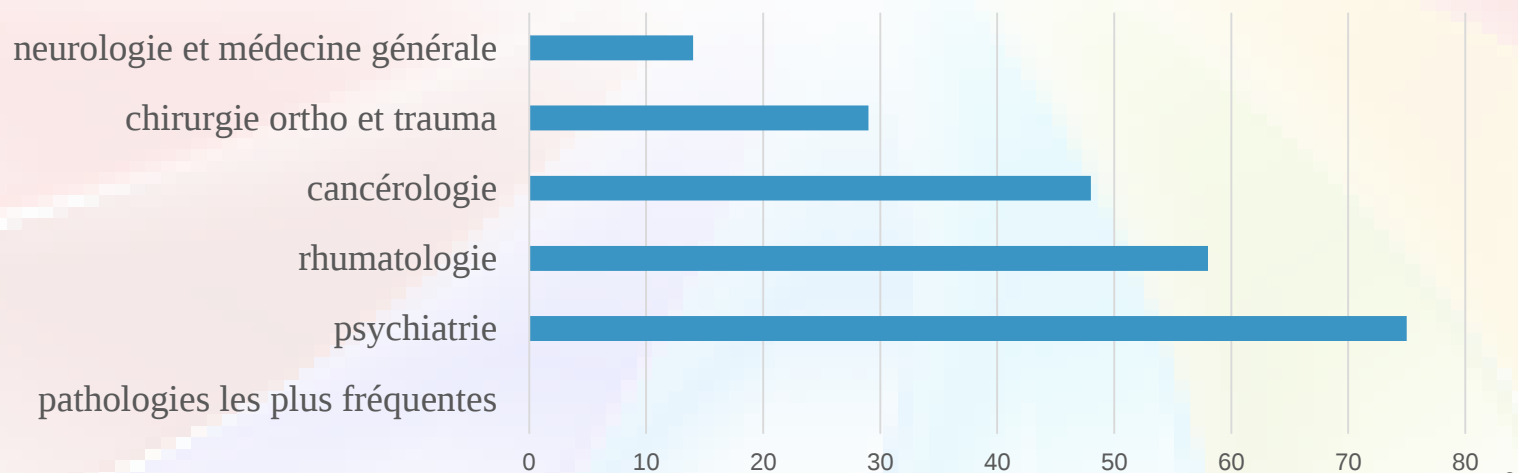
Le comité médical

Le comité départemental médical a traité 254 dossiers en 2021

Motifs des saisines



Pathologies les plus fréquentes





La Commission de réforme

La Commission de réforme est obligatoirement consultée plus particulièrement sur les refus d'imputabilité d'accident du travail et de maladie professionnelle ; les allocations temporaires d'invalidité ; les mises en retraite pour invalidité. Le CDG assure son secrétariat. Il informe le fonctionnaire de ses droits à communication de son dossier, de la date de la réunion de la Commission, il instruit et contrôle des dossiers et transmet aux collectivités les avis rendus.

66 dossiers ont été présentés en 2021

84,84 % des dossiers concernent des agents de la Catégorie C

71,21 % des dossiers concernent des agents employés dans la filière technique.



Les missions déontologie et signalement

Le référent déontologue exerce une mission de conseil en matière de prévention des conflits d'intérêts, de neutralité, d'intégrité et de dignité dans l'exercice des fonctions. Il donne tous conseils concernant la laïcité, le devoir de réserve, la liberté d'expression ...

En 2018, le CDG 39 a mutualisé cette mission avec les CDG du Haut Rhin, du Bas Rhin, du Territoire de Belfort et du Doubs, le référent déontologue a été principalement saisi sur des questions de cumul d'emplois. En 2019, cette mission de référent déontologue est proposée aux élus.





Le service d'archivage itinérant

13 missions ont été réalisées en 2021,

soit 164 jours

99 mètres linéaires éliminés

252 mètres linéaires classés

50 720 € facturés aux collectivités



De 2011 à 2021, l'archiviste a procédé au classement de plus de 2 930 mètres linéaires de documents et a permis l'élimination de près de **1 000 mètres linéaires de documents**.

Ce service d'archivage permet aux collectivités de répondre à l'obligation légale qui leur est faite de conserver, gérer et communiquer les archives communales.

Sur simple demande, l'archiviste du Centre de Gestion établit un devis et rédige une convention avec un planning de travail.



Le contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat-groupe d'assurance statutaire a été renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. L'attributaire du marché est le groupement CNP Assurances/Sofaxis.

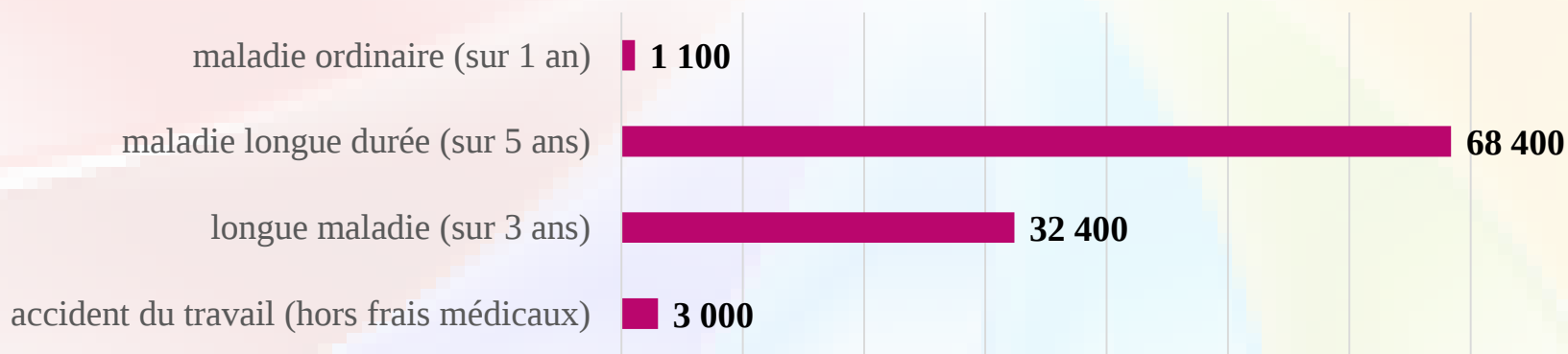
18 collectivités de plus de 20 agents ont souscrits aux taux personnalisés proposés (taux garantis pendant deux ans) couvrant plus de 1100 agents.

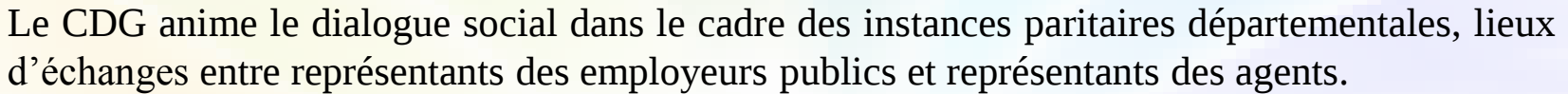
189 collectivités de moins de 20 agents sont engagées, couvrant près de 1000 agents. Les taux proposés, avec différentes formules de franchise, sont garantis pendant trois ans pour une couverture tous risques. [Les collectivités de moins de 20 agents peuvent s'engager tout au long de la durée du contrat.](#)

Entre 2019 et 2021, le taux d'absentéisme global, en maladie ordinaire, a augmenté de 25 %.

Il atteint 9,7 % dans le Jura (contre 10,3 % en moyenne pour les autres CDG). (source Sofaxis).

Coûts moyens par durée (en euros)





En septembre 2019, un protocole a été adopté par le CDG et les cinq organisations syndicales représentées au sein des instances paritaires. Chaque organisation perçoit chaque année une dotation forfaitaire de 3000 € pour les locaux et une dotation de fonctionnement pour un montant global annuel de 9500 €, somme répartie entre les OS en fonction du nombre de suffrages obtenus aux élections professionnelles de 2018.

En outre, le CDG rembourse aux collectivités le coût des Décharges d'Activité de Services (DAS) attribuées pour l'exercice du mandat syndical..

L'enveloppe versée en 2021 s'élève à 43 555 € (contre 57 651 € en 2020 et 77 546 € en 2019).

L'année 2022 verra cette dépense augmenter en raison des élections professionnelles du 8 décembre 2022.



Le conseil en évolution professionnelle constitue une mission obligatoire des Centres de Gestion.

Ce dispositif vise à favoriser l'accompagnement personnalisé des agents dans la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel

Dans le cadre de l'Interrégion Grand Est, deux agents du CDG ont reçu une formation pour assurer cette mission qui a pu démarrer en mars 2021.

6 accompagnements ont été réalisés.



Le rapport social unique et les lignes directrices de gestion

Le Bilan social, désormais dénommé Rapport Social Unique est devenu annuel à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est obligatoirement établi par chaque collectivité autour des thématiques de l'emploi, du recrutement, des parcours professionnels, des rémunérations, du dialogue social, de la formation... Il est un outil incontournable de la gestion des ressources humaines.

Cette saisie permet de bénéficier de synthèses « RH » : bilan social, égalité professionnelle, santé, sécurité et conditions de travail, risques psychosociaux, absentéisme ...

Ces synthèses sont de véritables outils de suivi, de dialogue social et d'aide à la décision.

La campagne du Bilan Social 2020 s'est terminée avec un taux de retour de 96 % des effectifs (soit 10 points de plus que l'année précédente). La moyenne des taux des CDG de la région atteint 72 %.

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités dans la réalisation du rapport social unique, et tout particulièrement en 2021 sur l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Les LDG remplacent les décisions de la CAP en matière d'avancement de grade et définissent la stratégie pluriannuelle en matière de gestion des ressources humaines. Le CDG, outre un accompagnement téléphonique important, a rédigé plusieurs modèles de trames pour répondre aux besoins spécifiques de chaque structure. 29 déplacements ont été effectués pour guider les collectivités.





La protection sociale complémentaire

La réforme de la protection sociale complémentaire est lancée avec la publication d'une ordonnance, le 17 février 2021, prise en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Elle rend **obligatoire** la participation financière des employeurs publics à la complémentaire santé et au financement de la couverture prévoyance des agents. Les services du Centre de Gestion étudient l'opportunité avec d'autres CDG de lancer un marché commun ou à minima de travailler sur un cahier des charges commun.



1^{ère} mesure : dès janvier 2026 : participation obligatoire des employeurs à hauteur de 50 % au minimum de 30 € (soit 15 € à minima) de la complémentaire santé pour les agents (tous statuts confondus).

2^{ème} mesure : dès janvier 2025, le financement obligatoire pour l'employeur des dispositifs de prévoyance d'au moins 20 % de 35 € (soit 7 € à minima).





La mission prévention des risques professionnels

Le Centre de Gestion a organisé une Semaine de la prévention du 22 au 26 novembre 2021. A cette occasion ont été proposés :

- Des webinaires mis en ligne sur le site du CDG39 sur les thèmes des addictions, du harcèlement, des risques psychosociaux et de la discrimination,
- Une conférence à Champagnole, le mardi 23 novembre 2021, sur le thème des addictions et des risques psycho-sociaux en collaboration avec :
 - le Groupement Addictions de Franche-Comté
 - et l'Université de technologie Belfort-Montbéliard.



Le service est à la disposition des plus petites collectivités pour les accompagner dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), dans l'élaboration de plan de prévention et de mise en œuvre de ces plans d'actions.





Apprentissage A compter du 1^{er} janvier 2022, les frais pédagogiques sont pris à charge à 100 % par le CNFPT (dans la limite d'un plafond).

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux **Conseils Médicaux** dans la fonction publique territoriale, fusionne le Comité Médical Départemental et la Commission Départementale de Réforme en une seule instance, le Conseil médical. Cette nouvelle instance siège en formation restreinte et en formation plénière.

Un **reclassement** des agents de catégorie C (décrets de décembre 2021 – revalorisation du minimum de traitement et bonification d'ancienneté) est intervenu en début d'année ainsi qu'une **réforme** de la filière médico-sociale.

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Une réunion s'est déroulée en janvier 2022 avec les organisations syndicales représentatives aboutissant à la signature d'un protocole électoral.

Les effectifs du CDG au 01.01.2022 ont été mis à jour par les collectivités et par l'équipe du CDG dans le portail Eksaé/Carrus puis diffusés aux organisations syndicales avec les précisions nécessaires sur la composition des listes électorales (parité homme/femme, nombre de titulaires et de suppléants pour les listes incomplètes, complètes ou excédentaires).

Un premier envoi de tracts rédigés par les OS a été effectué en juin ; un second est prévu au protocole électoral pour septembre.

